



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 29 novembre 2011

Patrick Désiré

Les élections professionnelles d'octobre 2011 ont permis d'élire, pour la première fois au suffrage direct, les comités techniques.

Les élections des comités techniques ont permis à des millions de fonctionnaires et de personnels non titulaires de choisir les représentants qui devront porter leurs revendications.

Cette évolution est une conséquence des accords de Bercy signés par six des huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, en vue de renouveler et d'améliorer les conditions du dialogue social dans la Fonction publique.

Suite à cet accord, le gouvernement a fait adopter la loi sur la représentativité du 25 juillet 2010.

Désormais, les comités techniques doivent être les lieux privilégiés du dialogue social.

L'ampleur de l'absence d'écoute du ministre de l'Éducation sur l'organisation des élections, l'a conduit, contre l'avis d'une majorité d'organisations syndicales, à imposer exclusivement un vote sur Internet.

C'est la première fois que ce mode de scrutin a été imposé à une telle échelle dans une administration sur un corps électoral de 950 000 électeurs.

Ce processus complexe, mal maîtrisé dans la Fonction publique, a entraîné une chute vertigineuse de 20 % du taux de participation.

Nous ne pouvons que déplorer la légèreté et le déni de démocratie dont le ministère de l'Éducation nationale a fait preuve en imposant, unilatéralement, cette nouvelle procédure de vote.

Nous demandons au ministre des explications sur les raisons d'un tel fiasco et nous demandons que le mode de scrutin pour les prochaines élections professionnelles soit soumis au vote des organisations syndicales représentatives dans le cadre du CTM.

Le ministre a annoncé, dans un contexte marqué par des suppressions massives de postes et le blocage des salaires des fonctionnaires, une "revalorisation" pour certains personnels de l'Éducation nationale.

Nous remarquons que le ministre a omis de consulter les organisations syndicales. La méthode illustre bien la réalité actuelle du dialogue social au ministère de l'Éducation nationale.

Cette "revalorisation" se limite à faire franchir la barre des 2 000 € à partir de février 2012, pour les enseignants "débutants" du 3^e au 5^e échelon.

Le ministre communique par ailleurs sur des primes, en particulier pour les établissements ÉCLAIR, dispositif dérogatoire largement rejeté par les personnels.

Rappelons que sur 1 million de personnels de l'Éducation nationale, cette mesure concerne moins de 15 % d'entre eux.

La CGT Educ'action considère qu'une réelle revalorisation est indispensable pour compenser la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Celle-ci doit concerner l'ensemble des personnels, ce qui est loin d'être le cas ici.

⇒⇒

Une fois de plus le ministre a choisi d'opposer les personnels en "créant" une "distinction", en utilisant la masterisation des concours pour reconnaître la qualification déjà existante dans les faits. C'est une négation de l'expérience acquise par les enseignants entrés au service de l'Éducation qui, au cours de leur carrière, se sont adaptés aux nouvelles pratiques, aux technologies, souvent dans des conditions difficiles et sans formation continue.

Ces annonces oublient aussi les personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux, alors que ces personnels réalisent tous les jours des prouesses pour répondre aux besoins des élèves et des personnels.

Sans parler des contractuels non titulaires dont les salaires, déterminés sans cohérence nationale, sont profondément injustes au regard des missions qu'ils remplissent.

La CGT Educ'action revendique :

- L'arrêt des suppressions d'emplois
- La fin du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite,
- Le droit à une formation initiale et continuée de qualité, ce qui implique l'abrogation de la réforme de la masterisation des concours.

Les organisations syndicales ont été informées du projet de modification des modalités d'évaluation des personnels enseignants par voie de presse. Le ministère semble pressé de boucler au plus vite ce dossier avec une application possible dès la rentrée 2012...

Là encore, la réalité du dialogue social a été malmenée. Pour la CGT, le projet publié est inacceptable, tant sur la forme que sur le fond.

Ce texte relève d'une volonté de mise en concurrence des personnels entre eux.

C'est la mise en place de l'individualisation de la gestion au mérite et de la culpabilisation comme méthode de gestion des personnels.

Après le succès de la grève dans l'Éducation du 27 septembre 2011, le ministre n'a apporté aucune réponse aux revendications des personnels.

Ainsi le budget voté à l'Assemblée nationale, non seulement, prévoit 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012, qui s'ajoutent aux 66 000 depuis 2007, mais les députés ont décidé une diminution supplémentaire de 20 millions d'euros, dont 11 millions destinés aux bourses des élèves et 2 millions destinés aux fonds sociaux.

Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader de jour en jour, la souffrance au travail qui se développe dans l'Éducation nationale en est la conséquence.

La CGT Educ'action et d'autres organisations syndicales ont d'ailleurs écrit au ministre pour demander l'ouverture de discussions sur les conditions de travail.

**Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'action appelle les personnels
à se mobiliser à faire grève le 15 décembre 2011.**